

Nantes, le 6 novembre 2014

Amaguiz étoffe son offre avec une Garantie des Accidents de la Vie pour accompagner ses clients dans leur vie quotidienne

Amaguiz, filiale du groupe Groupama, propose une assurance Garantie des Accidents de la Vie* pour protéger financièrement ses clients en cas d'accident grave de la vie privée.

Chaque année, 11 millions d'accidents de la vie privée se produisent en France. Les accidents domestiques sont la 3^{ème} cause de mortalité et la 1^{ère} cause chez les enfants de moins de 15 ans : ils provoquent cinq fois plus de décès que les accidents de la route. Mais les Français n'ont pas conscience** de ce risque et peu de foyers sont assurés en cas de grave accident de la vie quotidienne, pensant à tort être déjà couverts. Or les assurances courantes (habitation, complémentaire santé, prévoyance d'entreprise...) ne couvrent pas ou peu ces risques. Pourtant, une brûlure de barbecue, une coupure à la main ou une chute dans les escaliers peuvent bouleverser le quotidien.

La nouvelle offre d'Amaguiz permet d'être indemnisé **en cas d'invalidité permanente ou en cas de décès** quel que soit l'accident de la vie courante : accident domestique, pratique de sport ou de loisirs, accident médical, agression, attentat ou encore accident de la circulation à l'étranger. Elle apporte également des solutions d'assistance pour faciliter les actes de la vie courante.

« En tant qu'assureur, Amaguiz se doit d'être présent à chaque étape importante de la vie de ses assurés. »

« Deux formules sur-mesure »

- ✓ **Formule solo** (pour une seule personne)
- ✓ **Formule famille** (pour tous les membres d'une famille)

Dans les deux formules, les petits-enfants confiés à leurs grands-parents sont couverts.

Et un choix entre deux seuils d'intervention :

- ✓ à partir de **5 % d'invalidité** (exemple : perte de l'usage d'un doigt)
- ✓ à partir de **30 % d'invalidité** (exemple : perte de l'usage d'une jambe)

« Une couverture complète jusqu'à un million d'euros »

Amaguiz assure une **sécurité financière** en cas d'invalidité permanente et en fonction de la situation personnelle et familiale de l'assuré.

Elle prend en charge :

- ✓ le remboursement des frais médicaux (restant à charge après intervention des organismes sociaux et d'assurance) jusqu'à 10 000 € (exemple : remboursement de prothèses, d'un fauteuil roulant...),
- ✓ la perte de revenus professionnels et les conséquences d'un changement d'emploi ou d'un reclassement,
- ✓ l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les gestes essentiels de la vie courante,
- ✓ l'aménagement du logement et de la voiture pour favoriser le retour à l'autonomie (exemple : remplacement d'une baignoire par une douche, élargissement des portes pour accès fauteuil roulant, boîte automatique...)

En plus des préjudices économiques, la Garantie des Accidents de la Vie compense **les préjudices personnels** : les préjudices esthétiques (brûlure, cicatrice...), les souffrances endurées et le préjudice d'agrément (l'impossibilité de continuer à pratiquer un sport ou un loisir).

En cas de décès, Amaguiz prend en charge les frais d'obsèques, la perte de revenus des proches et les souffrances morales subies à la suite de la disparition du défunt.

« Des solutions concrètes d'assistance pour faciliter le quotidien »

Amaguiz apporte également des solutions d'assistance et une aide concrète en cas d'hospitalisation et d'immobilisation suite à un accident grave pour faciliter le quotidien : aide-ménagère, garde malade, soutien scolaire, garde de l'animal domestique, portage de médicaments et de repas, soutien psychologique...

« Un ensemble de prestations indispensables qui assurent et rassurent les clients. »

Après le lancement des assurances habitation et emprunteur, Amaguiz complète son offre et développe de nouveaux services pour toujours mieux servir ses clients et faciliter leur quotidien.

Découvrir l'offre

**Contrat d'assurance labélisée Garanties des Accidents de la Vie par le label FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurance)*

***Sources : Rapport annuel 2012, InVS – Enquête Permanente sur les accidents de la vie courante, résultats 2012, Epac – Baromètre IRSN 2014, La perception des risques et de la sécurité par les Français*

Contacts presse :

Karine Durand - karine.durand@amaguiz.com - tél : 02 40 13 69 77

A propos d'amaguiz (www.amaguiz.com)

Amaguiz, filiale du groupe Groupama, propose des offres d'assurances (auto, habitation, garantie des accidents de la vie, emprunteur et chien-chat) par Internet ou téléphone.

Amaguiz compte 200 000 contrats, plus de 150000 clients et emploie 185 collaborateurs.

A propos du groupe Groupama

Fort de ses trois marques – Groupama, Gan, Amaguiz, le groupe Groupama, l'un des premiers groupes d'assurance mutualistes en France, développe ses activités d'assurance, de banque et de services dans onze pays. Le groupe compte 13 millions de clients et 34 000 collaborateurs à travers le monde, avec un chiffre d'affaires de 13,7 milliards d'euros. Retrouvez toute l'actualité du groupe Groupama sur son site internet (www.groupama.com) et sur son compte Twitter ([@GroupeGroupama](https://twitter.com/Groupama)).